

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/065

**RESTRICTION DE CIRCULATION
TRAVAUX DE TERRASSEMENT ASSAINISSEMENT RUE DU GENERAL DE GAULLE**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu l'ATP,

Vu la demande faite par NOREADE à Cassel, qui va réaliser des travaux de terrassement pour l'assainissement au 3 rue du Général de Gaulle,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement des travaux,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera restreinte, avec empiètement de la chaussée, au droit du chantier sis 3 rue du Général de Gaulle, et ce à compter du 17/02/2025 pour une durée de 5 jours.

Art 2 : La vitesse sera limitée à 30km/h aux abords du chantier.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- NOREADE
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 14/02/2025

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



[Signature]
Daniel DESCHODT.